
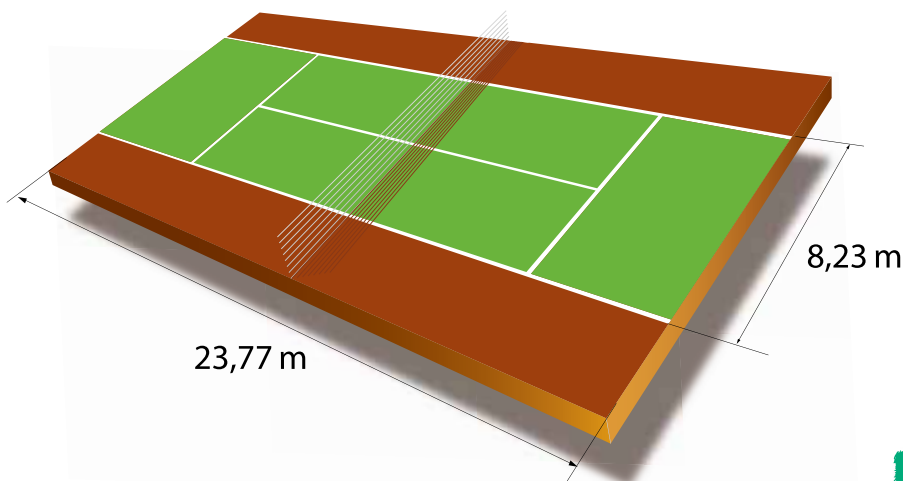




# DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES COMPÉTITION ANNÉE SPORTIVE 2012

## Conditions de jeu

- Balle intermédiaire 
- Hauteur du filet 0,914 m



## Format des parties

Manches<sup>(1)</sup> : 5 jeux

Jeu décisif : 4/4

Point décisif<sup>(2)</sup> : oui

Scores possibles  
d'une manche :  
5/0, 5/1, 5/2, 5/3  
ou 5/4.

Limitation du nombre  
de parties par jour :

**2**

- 2 simples
- 2 doubles
- Ou 1 simple et 1 double

## Classement

- Début d'année sportive : **calculé<sup>(3)</sup>**
- Intermédiaire de février : **non concerné**
- Intermédiaire de juin : **calculé**

## Limitation du nombre de parties pour l'année sportive<sup>(4)</sup> : 70

Temps de repos entre  
2 parties de simple : **3 h**

Temps de repos entre  
1 partie de simple et de  
double : **30 min.**

## Autorisation pour jouer dans les catégories supérieures (surclassement)



Les jeunes autorisés à participer à une compétition dans une catégorie d'âge supérieure jouent alors selon la réglementation propre à cette catégorie.

Automatique avec simple CMNCPTC <sup>(5)</sup>	Avec autorisation de surclassement <sup>(6)</sup>
10, 11 et 12 ans	13/14 ans

(1) Au meilleur des 3 manches

(2) Application du point décisif à 40 A

(3) Informatiquement sur la base du palmarès

(4) Préconisation de la Direction Technique Nationale

(5) Certificat Médical de Non-Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition (valable 1 an)

(6) Accordée par le Conseiller Technique Régional de la

ligue pour une période maximum de 6 mois. Elle doit être signée par le(s) représentant(s) légal(aux) du joueur et être présentée au juge-arbitre. Elle peut faire l'objet d'un renouvellement.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS